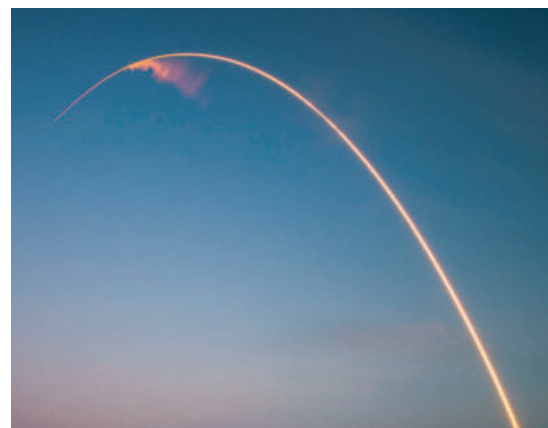


FONDS ÉTINCELLES ET FONDS PETITES ÉTINCELLES FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FONDATION PORTRAY

La Fondation Portray propose, grâce au Fonds Étincelles et Petites Étincelles, de financer des projets individuels positifs et porteurs de qualité de vie pour des personnes doublement fragilisées, par le handicap et des moyens financiers précaires.

FINANCEMENT
D'ÉLÉMENTS
DE 'QUALITÉ DE VIE ++'
POUR PERSONNES
DOUBLEMENT FRAGILISÉES
(PAR LE HANDICAP ET
DES MOYENS FINANCIERS
PRÉCAIRES)



Présentation

Les Fonds Étincelles et Petites Étincelles sont une initiative de la Fondation Portray, Fondation d'utilité publique. Ces fonds de solidarité financent des moments de plaisir et bien-être à des personnes en situation de

handicap, financièrement défavorisées. Ils allument quelques étincelles positives, espérant par ces occasions de plaisir permettre de développer une vie de qualité.

QU'EST LA FONDATION PORTRAY ?

La Fondation Portray a été créée par Inclusion asbl pour répondre à la question des familles de personnes en situation de handicap, inquiètes face à l'avenir de leur proche : « Qui va être cet œil bienveillant soucieux de la qualité de vie de mon proche présentant une déficience et qui veillera à ce que ses moyens financiers soient affectés correctement au développement de sa qualité de vie ? »

Inclusion asbl est une association de personnes avec un handicap intellectuel, leurs proches et les professionnels du domaine. Elle a créé la Fondation Portray dans le cadre de ses 'services après-parents'. Inclusion asbl travaille à l'amélioration de la qualité de

vie de ses membres et milite pour leur participation pleine et entière à la société. Inclusion propose divers services et activités (service social, formations, groupes de parole ...) et veille à la défense des droits des personnes avec handicap intellectuel.

La Fondation Portray est un soutien juridique et financier de prévoyance et de solidarité au service de la qualité de vie de la personne en situation de handicap, principalement après le décès de ses parents.

La Fondation Portray est reconnue Fondation d'utilité publique. Elle bénéficie à ce titre de taux avantageux pour les dons et successions et est habilitée à délivrer des attestations fiscales pour les dons qu'elle reçoit.

La Fondation Portray a 3 axes de travail :

1. LE CONSEIL ET L'INFORMATION juridiques et financiers sur les thématiques d'après aidant proche des personnes en situation de handicap, dans le cadre de réunions individuelles ou collectives. (Administration de la personne et des biens, anticipation de l'après-parent au niveau juridique et financier, successions...)

2. LES FONDS NOMINATIFS – PRÉVOYANCE

La Fondation Portray assure la gestion de fonds Nominatifs spécialisés pour personnes en situation de handicap.

Un Fonds Nominatif a pour but de susciter, soutenir, développer et financer des éléments de qualité de vie d'une personne fragilisée par le handicap, pendant toute sa vie, principalement après le décès de ses parents.

Un Fonds Nominatif est créé et alimenté par les proches du bénéficiaire du Fonds. Les sommes déposées sur le Fonds Nominatif sont utilisées pour soutenir/développer sa qualité de vie d'une personne en situation de handicap, le fonds porte son nom. Ces 'plus' de qualité de vie sont réfléchis et décidés par les Fondateurs du Fonds. Ils concernent des améliorations de qualité de vie individuelle ou collective ayant un impact positif sur la personne et sont repris dans une convention. Un comité individuel suit le Fonds, vérifie les comptes et approuve ses utilisations.

3. LES FONDS PROJETS – SOLIDARITÉ

La Fondation Portray soutient et développe divers projets porteurs de qualité de vie pour personnes avec handicap.

- **CRÉATION DE LIEUX DE VIE 'EN AUTONOMIE SOUTENUE'** à Bruxelles et en Wallonie. La Fondation Portray crée, construit, rénove des bâtiments, dont elle loue les appartements/studios indépendants à loyer modéré à des personnes avec handicap et bénéficiant d'une bonne autonomie. Des espaces communautaires évitent l'isolement et permettent de développer des activités inclusives et de créer des solidarités. Les habitants sont soutenus dans leur autonomie par des services spécialisés et proches du bâtiment. (La Bienvenue à Court Saint Etienne, Projet Génot à Bruxelles, Projet Perron à Chaumont Gistoux...)
- **PROPRIÉTAIRE D'UN CENTRE DE JOUR** pour personnes présentant déficience intellectuelle sévère à profonde avec, pour certains, des troubles moteurs ou des troubles du spectre autistique à Braine-le-Château. Un projet de reconstruction du centre est en cours.
- **CRÉATION DES DEUX FONDS DE SOLIDARITÉ 'ÉTINCELLES'** (dans le même esprit que les Fonds Nominatifs). Ces fonds sont explicités ci-après.



COURT-ST-ÉTIENNE – LA BIENVENUE



PROJET GÉNOT

Qu'est le Fonds Étincelles et le Fonds Petites Étincelles ?

Les Fonds Étincelles sont destinés à soutenir des éléments de 'qualité de vie ++' d'une personne en situation de handicap financièrement fragilisée (adulte pour le Fonds Étincelles et enfant ou jeune pour le Fonds Petites Étincelles).

La Fondation Portray a ouvert le 'Fonds Étincelles' dans le même esprit que les Fonds Nominatifs que certaines

familles ouvrent à la Fondation Portray, mais cette fois sous la forme de Fonds de Solidarité.

Ces Fonds sont financés uniquement par des donateurs et des sponsors.

Les Fonds Étincelles financent des activités, des projets, des achats qui vont soutenir / augmenter la qualité de vie d'une personne et s'intégrer dans son projet de vie.

QUI PEUT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN AUX FONDS ÉTINCELLES ?

Toute personne en situation de handicap/fragilité (handicap mental/cérébro-lésion/poly-handicap) résidant en Belgique, ayant un projet positif pour le soutien/développement de sa qualité de vie et dont l'état des finances ne permet pas ou difficilement de financer l'activité/initiative/projet/développement sans l'intervention du Fonds Étincelles peut introduire une demande aux

Fonds Étincelles de la Fondation Portray. Aucun examen de la déclaration fiscale ou des finances ne sera opéré. Une déclaration sur l'honneur relative aux finances doit être jointe à la demande de soutien. La personne peut être soutenue dans sa demande par un proche ou un professionnel, par son administrateur de biens ou tout service spécialisé.

QUEL SOUTIEN EST OCTROYÉ PAR LES FONDS ÉTINCELLES ?

Le soutien doit concerner une activité, un projet, un élément qui aura un impact positif pour la qualité de vie de la personne et s'intégrera dans son projet de vie. Le projet soutenu doit être réalisé à court ou moyen terme : dans l'année de la demande ou l'année suivante. Les soutiens financiers octroyés se situent entre 50 € et 1.000 € par demande (entre 50 et 500 euros pour Petites Étincelles). Un bénéficiaire ayant obtenu un soutien dans le cadre du Fonds Étincelles ne peut introduire une nouvelle demande que minimum 3 ans après l'attribution du soutien précédent. Le soutien est individuel et personnel. Le fonds Étincelles concerne les adultes, le Fonds Petites Étincelles concerne les enfants et les jeunes.



EXEMPLES ET TÉMOIGNAGES.

Voici quelques exemples de projets/activités qui peuvent être soutenus

- par le Fonds Étincelles : achat d'un équipement de sport, aménagement de chambre, financement d'activités de rêve, resto avec une amie, séances d'hippothérapie, participation à l'achat d'un scooter, financement d'une intervention médicale ou paramédicale.
- par le Fonds Petites Étincelles : jeu pour le jardin, chaise adaptée, aménagement d'une chambre cocon, séjours répit pour souffler et s'ouvrir à d'autres activités, inscription à un club de sport, achat d'un vélo adapté... c'est-à-dire de petits projets qui ont un impact sur le long terme sur la qualité de vie de la personne

Et quelques témoignages reçus suite au soutien du Fonds Étincelles :

- « La relaxation et les massages étaient super. »
- « Elle racontait tous les bons moments et les activités de son séjour. Elle était d'une énergie débordante telle que nous ne l'avions jamais connue. »
- « Ça m'a fait du bien. Je remercie le Fonds Étincelles pour cette journée. »
- « Je remercie la Fondation Portray pour la roue (5^e roue de chaise roulante). Grâce à elle, je pourrai faire les 20 km de Bruxelles chaque année (...) ainsi que pour d'autres sorties cet été : journée à la mer, festival de musique, balades au parc. »
- « Grâce aux achats pour aménager son studio, elle se sent beaucoup mieux et enfin chez elle. »
- « Quand il va à l'hippothérapie, ça lui fait du bien et il est heureux en rentrant. »
- « Elle a une chambre super maintenant, super jolie et elle aime bien y aller. »
- « Il s'amuse sur le trampoline, il adore ça. »
- « J'ai pu enfin obtenir mon permis. Grâce à votre aide au financement, j'ai pu finaliser ce projet. »

COMMENT INTRODUIRE UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU FONDS ÉTINCELLES ?

Les demandes de soutien peuvent être introduites via un formulaire (simple) qui est téléchargeable sur le site de la Fondation Portray (onglet Solidarité/Étincelles).

Un comité d'attribution sélectionne les projets soutenus deux fois par an (au printemps et en automne de chaque année).

VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR LE FONDS ÉTINCELLES ?

Pour créer et développer un tel projet, nous avons besoin de donateurs et sponsors. Il s'agit d'un fonds de solidarité. Le fait de lire ce document et de vous intéresser à cette action est déjà un appui. Nous avons besoin de soutiens financiers.

N'hésitez pas à nous aider dans le développement du Fonds Étincelles, dans un projet qui a du sens et apporte

des étincelles de joie et de bonheur à des personnes fragilisées, grâce à vous ces étincelles peuvent jaillir.

Soutenez la Fondation Portray par un versement au compte IBAN : BE60 0682 4119 4870 BIC : GKCCBEBB en précisant dans la communication 'Fonds Étincelles'. Vous recevrez une attestation fiscale pour don de + de 40 €.

- Pour toute information, vous pouvez contacter : Marie-Luce VERBIST – directrice
0475/77.59.60 – mlve@fondation-portray.be

